

Revolution, est un long tissu de crimes; son existence est odieuse, sa mort est nécessaire pour consolider une Révolution dont il serait l'éternel ennemi. Ainsi le veut la liberté qu'il a outragée; ainsi l'ordonne l'égalité des droits; c'est le seul despotisme qui puisse nous diriger; j'en jure par Brutus; je le jure devant le peuple français. Je conclus à la mort.»

Dans la séance du 21 janvier, le jour même de l'exécution du roi, Amar demanda l'arrestation de tous ceux qui tiendraient des discours suspects. Le 10 mars, il appuya la création, proposée par Robert Lindet, d'un tribunal révolutionnaire, et dit que cette mesure seule pouvait sauver le peuple. Le 21 mai, il dénonça Kellermann à la Convention, et protesta contre la décision qui venait de lui confier le commandement de l'armée des Alpes. Vers la même époque, il fut envoyé avec Merlin en mission dans les départements de l'Ain et de l'Isère; il y déploya la plus grande rigueur et ordonna de si nombreuses incarcérations, que les habitants envoyèrent une députation à la Convention (10 mai 1793), pour réclamer contre ces mesures exceptionnelles. La pétition des délégués, présentée par Populus, fut renvoyée au comité de sûreté générale, et Amar écrivit, le 16 mai, aux administrateurs du département de l'Ain: «S'il nous restait quelques regrets ce serait de ne pas avoir doublé la mesure (des arrestations.) Vous verrez incessamment que la Convention, loin de faire droit à votre adresse, rendra un décret qui vous obligera à rechercher jusqu'aux moindres suspicions.» Adversaire acharné de la Gironde, Amar devint plus influent encore après le 31 mai; ce fut lui qui provoqua le décret d'accusation contre Buzot, Duprat, Mainvielle; ce fut encore lui qui, le 3 octobre, fut chargé au nom du comité de sûreté générale de conclure contre Vergniaud, Guadet et les autres Girondins; lui-même arrêta les deux frères Rabaud. Enfin il fut l'auteur du rapport qui inculpait de royalisme et d'agiotage Bazire, Chabot, Delaunay, Fabre d'Églantine et Julien. Il s'efforçait de prouver que les dispositions du décret qui réglait les intérêts de la nation dans les comptes de la Compagnie des Indes avaient été falsifiées par eux. Après la chute d'Hébert et de ses adhérents, qui avaient attaqué Amar aux Cordeliers, il fut président de la Convention (4 avril 1794) et fit, en cette qualité, devant l'assemblée un discours sur Jean-Jacques Rousseau, dont il proclama les titres aux honneurs du Panthéon. Dans les jours qui précédèrent le 9 Thermidor, il se déclara violemment contre Robespierre, et contribua à l'envoyer à la mort. Mais les Thermidoriens au pouvoir le dénoncèrent à leur tour, le 11 fructidor (28 août); il fut absous cependant ce jour-là par l'assemblée.

Le 12 germinal au III (avril 1795), impliqué dans la révolte contre la Convention avec Barrère, Collet d'Herbois et Billaud-Varennes, il fut arrêté et conduit au château de Ham, d'où l'amnistie du 4 brumaire suivant le fit bientôt sortir. Il vivait à Paris, éloigné des affaires, lorsque le Directoire ordonna de nouveau son arrestation, comme complice de la conspiration de Babouf. Transféré à Vendôme devant la haute Cour de justice, il y fit l'apologie de sa conduite politique et du gouvernement révolutionnaire; le jugement le renvoya devant le tribunal de la Seine pour l'application de la loi du 22 floréal, qui exilait de Paris plusieurs conventionnels. Il n'en continua pas moins de vivre paisiblement à Paris, où il demeura tout le temps de l'Empire, complètement étranger

aux affaires publiques. A cause de cela sans doute il ne fut pas compris, après le retour des Bourbons, dans la catégorie des régicides proscrits en 1816.

AMARITHON (JEAN-BAPTISTE-LOUIS, BARON DE MONTFLEURY), député du Puy-de-Dôme de 1815 à 1824, né à Ambert (Puy-de-Dôme), le 24 septembre 1772, mort à Montfleury (Puy-de-Dôme), le 30 avril 1859, attaché à l'ancien régime, servit dans l'émigration sous le prince de Condé. Rentré en France après la paix d'Amiens, il se retira en Auvergne. Pendant les Cent-Jours, il leva à ses frais un corps de volontaires royalistes et tenta d'organiser la résistance contre Napoléon. Le parti légitimiste lui tint compte de ces services en le choisissant, le 22 août 1815, comme député du Puy-de-Dôme; le collège du département lui donna 120 voix sur 217 votants et 287 inscrits. Il ne fut pas réélu après la dissolution de la Chambre en 1816; mais le 13 novembre 1820, le grand collège du même département le renomma député, par 172 voix sur 316 votants et 349 inscrits. Président du collège électoral d'Ambert en 1824, il fut élu, le 25 février de cette année, député par ce collège avec 166 voix sur 227 votants et 277 inscrits, contre M. Pourrat, député sortant, qui n'obtint que 49 voix. Dans le cours de ces différentes législatures, Amarithon de Montfleury, qui avait fait partie de la majorité de la Chambre «introuvable», vota constamment avec le ministère. Il refusa son adhésion au gouvernement de Juillet, et se retira dans ses propriétés d'Auvergne. Il était chevalier de Saint-Louis.

AMAT (CLAUDE-SIMON), député des Hautes-Alpes à l'Assemblée législative de 1791, né à Ribiers (Hautes-Alpes), vers 1750, mort à Ribiers, le 13 septembre 1794, appartenait à la branche cadette d'une famille noble dès le XIII^e siècle, maintenue dans sa noblesse par arrêt du parlement de Provence de 1382, sous le titre d'Amat du Brusset. Il acquit une charge de notaire à Ribiers, puis, en 1788, fut député par le bourg de Ribiers à l'assemblée provinciale du Dauphiné à Romans, nommé en 1790 administrateur du département des Hautes-Alpes, et élu député à l'Assemblée législative en 1791, par 143 voix sur 232 votants. Il siégea à droite, prononça quelques discours notamment sur le budget de la marine et des colonies, et après avoir tenté avec quelques-uns de ses collègues de protéger la liberté du roi au 20 juin et au 10 août, crut devoir se mettre en sûreté. Il reprit le chemin des Hautes-Alpes, vêtu d'une carmagnole et d'un bonnet rouge, avec un sabre en bandoulière, à pied, pour éviter les gardes nationales des villes à traverser. Ce voyage altéra gravement sa santé; rentré à Ribiers en 1793, il mourut l'année suivante d'une maladie de poitrine.

AMAT (JEAN-JOSEPH), fils du précédent et l'aîné de 12 enfants, député des Hautes-Alpes de 1827 à 1831, né à Ribiers (Hautes-Alpes), le 17 août 1779, mort à Gap (Hautes-Alpes), le 23 juillet 1848, était avoué à Gap quand il fut appelé par la Restauration aux fonctions de maire de cette ville, le 3 avril 1816; Charles X. lui conféra la décoration de la Légion d'honneur, en mai 1825. Porté aux élections législatives du 17 novembre 1827, il fut élu député des Hautes-Alpes, au collège de département, par 77 voix sur 120 votants et 218 inscrits. Il siégea au centre droit, et appartint au groupe Agier,

arbitre de la majorité, et sur lequel reposait tout l'espoir du ministère « libéral », de M. de Martignac. Réélu le 23 juin 1830, par le même collège électoral, avec 85 voix sur 120 votants et 125 inscrits, il prêta, à la séance du 29 août, le serment de fidélité au gouvernement de Juillet, et siégea jusqu'au 6 avril 1831. Il ne fit point partie des assemblées suivantes.

AMAT (HENRI), représentant des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée nationale de 1871 et député de Marseille en 1878, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 20 août 1813, était avocat dans cette ville en 1848. Activement mêlé au mouvement politique de cette époque, ses opinions républicaines le désignaient pour la proscription lors du coup d'État de 1851 : il passa en Italie, où il séjourna quelque temps. De retour à Marseille, il se fit élire conseiller municipal (1865), organisa la lutte contre l'Empire sur le terrain municipal, contre le maire nommé par le gouvernement, et s'occupa particulièrement des questions d'enseignement. Réélu conseiller en août 1870, il procéda à l'installation du préfet républicain envoyé à Marseille, après le 4 Septembre, par le Gouvernement de la défense nationale, et le 8 février 1871, il figura, le 10^e sur la liste des onze élus des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée nationale, avec 46,478 voix sur 140,189 inscrits et 75,803 votants. Il se fit inscrire aux groupes du centre gauche et de la gauche républicaine, et vota avec les républicains :

Le 1^{er} mars 1871, *contre* les préliminaires de paix ;

Le 10 juin, *contre* l'abrogation des lois d'exil concernant les Bourbons ;

Le 30 août, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée ;

Le 3 février 1872, *pour* le retour de l'Assemblée à Paris.

Le 24 mai 1873, *contre* la démission de Thiers ;

Les 19-20 novembre, *contre* la prorogation des pouvoirs du maréchal ;

Le 20 janvier 1874, *contre* la loi des maires ;

Le 30 janvier 1875, *pour* l'amendement Wal-

lon ;

Le 25 février 1875, *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles.

Au renouvellement du 20 février 1876, il fut battu dans la 2^e circonscription de Marseille avec 3464 voix : F. V. Raspail, républicain intransigeant, l'emporta sur lui après une lutte très vive, avec 5,456 voix. M. Amat ne fut pas candidat le 14 octobre 1877 ; il ne se représenta qu'à la mort de Raspail, comme candidat républicain modéré, et fut élu par 4,422 voix sur 17,314 inscrits et 9,344 votants. M. Clovis Hugues, radical socialiste, obtint 4,284 voix ; 566 voix furent données à Blanqui. Il fit partie de « l'union républicaine » et s'associa, par ses votes, à la politique dite opportuniste. Il se prononça notamment :

Le 20 janvier 1879, *pour* l'ordre du jour de confiance au ministère Dufaure ;

Le 5 juin, *pour* l'invalidation de l'élection Blanqui à Bordeaux ;

Le 19 juin (en séance du Congrès), *pour* le retour des Chambres à Paris ;

Le 16 mars 1880, *pour* l'application des lois existantes aux congrégations non autorisées ;

Le 8 février 1881, *pour* le rétablissement du divorce.

M. Amat ne s'est pas représenté aux élections générales du 21 août 1881.

AMAUDRIC. Voy. DUCHAFFAULT.

AMBERT (JOACHIM-MARIE-JEAN-JACQUES-ALEXANDRE-JULES), représentant du Lot à la Constituante de 1848 et à la Législative de 1849, né à Lagrezette (commune de Lugagnac, Lot), le 8 février 1804, est le fils du plus ancien général de division de la République. Il sortit de l'École militaire en 1824, et fit, pour ses débuts, les campagnes d'Espagne, de Belgique et d'Algérie. Lieutenant du 21 décembre 1830, capitaine en 1837, chef d'escadron en 1843, lieutenant-colonel en 1847, il commandait un régiment de dragons lorsque les électeurs du Lot l'envoyèrent à la Constituante, le 23 avril 1848, le 6^e sur 7, par 37,403 voix. (Le procès-verbal de l'élection ne donne ni le chiffre des inscrits ni celui des votants). M. Ambert s'était fait surtout connaître comme journaliste militaire. Ses articles spéciaux dans le *National*, le *Siècle*, etc., les relations de ses voyages en Europe et en Amérique, ses études historiques sur l'armée française, sur les généraux de l'Empire, sur Duplessis-Mornay, avaient attiré l'attention.

Dans la profession de foi qu'il adressa, de Nantes, aux électeurs du Lot, il avait rappelé les états de service de son père et les siens : puis « j'ai visité, disait-il, les républicains des États-Unis. Une étude consciencieuse de l'organisation démocratique m'a appris que la vraie liberté était fille de l'ordre. C'est donc l'ordre qu'il faut établir, afin d'arriver à la liberté, à l'égalité, à la fraternité. » Plus loin, il se déclara « prêt à protéger la propriété, la famille, l'Église aussi bien que l'atelier, la maison du riche aussi bien que la chaumière du pauvre... »

À l'Assemblée, il siégea parmi les partisans très modérés de la République, et traita principalement les questions militaires dans les commissions. Il fut le rapporteur du décret de la garde mobile ; et lors des journées de juin, il reçut de Cavaignac un commandement. Après la répression de l'insurrection, il écrivit au président de l'Assemblée, le 1^{er} juillet, une lettre où il rendait compte du concours apporté par la province. La lettre est signée : « le colonel Ambert, représentant du Lot, au poste du chemin de fer de Rouen. »

Il vota, le plus souvent, avec la droite, sans, par exemple, dans le scrutin sur les poursuites intentées contre Louis Blanc après le 15 mai : il vota *contre* avec les plus avancés de la gauche. M. Ambert se prononça :

Le 26 mai 1848, *contre* le bannissement de la famille d'Orléans ;

Le 9 août, *contre* la loi rétablissant le cautionnement ;

Le 1^{er} septembre, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps ;

Le 25 septembre, *pour* l'impôt proportionnel contre l'impôt progressif ;

Le 27 septembre, *pour* l'institution de deux Chambres ;

Le 25 novembre, *pour* l'ordre du jour « le général Cavaignac a bien mérité de la patrie » ;

Le 28 décembre, *pour* la réduction de l'impôt du sel ;

Le 12 janvier 1849, *pour* la proposition Râteau ;

Le 21 mars, *pour* l'interdiction des clubs.

Un deuil de famille l'empêcha, à partir du mois d'avril 1849, d'assister aux dernières séances de la Constituante. Réélu, le 13 mai 1849, à la Législative, par le même département, le dernier de la liste, avec 29,312 voix sur 90,046 inscrits et 65,958 votants, son rôle dans la nouvelle assemblée fut assez effacé ;

il donna bientôt sa démission pour reprendre du service actif. S'étant rallié à la politique de l'Élysée, il fut promu colonel le 16 avril 1850. Le second empire le fit général de brigade le 12 août 1857, puis le nomma conseiller d'État en service ordinaire (5 mai 1866). Admis dans la réserve en 1867, il fut, après septembre 1870, rappelé à l'activité, mais le Gouvernement de la défense nationale le destitua presque aussitôt. Le général Ambert a publié depuis une *Histoire de la Guerre de 1870-1871*, et plusieurs autres ouvrages. Il est, depuis le 14 mars 1860, commandeur de la Légion d'honneur.

AMBLY (CLAUDE-JEAN-ANTOINE, MARQUIS D'), député de Reims à la Constituante de 1789, né à Ambly (Ardennes), le 12 décembre 1771, mort à Hambourg (Allemagne), en 1797, d'abord page de la grande écurie, puis cornette dans le régiment de royal-dragons, se trouva, en cette qualité, au siège de Prague, en 1742, fit ensuite toutes les campagnes de Flandre sous le maréchal de Saxe, comme brigadier et mestre de camp, et prit part à la guerre de Septans. Maréchal de camp en 1767 et chevalier de Saint-Louis, il fut élu, le 27 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Reims, soutint opiniâtement les privilèges de son ordre, et, dans la séance du 30 juin, remit au président la protestation suivante :

« Le marquis d'Ambly, député de la noblesse du bailliage de Reims, déclare que les cahiers lui enjoignent (*sic*) d'opiner par ordre, et, en conséquence il demande acte de la présente déclaration, ne pouvant prendre part aux délibérations des États-Généraux que les commettants n'aye (*sic*) et le convoquer et n'aye donné de nouveaux pouvoirs soit à luy ou à toute autre.

« A Versailles, le 30 juin 1789

Le marquis d'Ambly. »

Il prit une part assez active aux travaux de l'Assemblée, demanda, le 7 août, que le droit de chasse fût réservé à ceux qui possèdent « une certaine quotité de terre; » exprima, le 18 novembre, le vœu que les députés nommés par chaque assemblée de département fussent exclusivement choisis parmi les éligibles du département électeur. Il proposa aussi d'expulser de l'Assemblée tout député qui serait convaincu de calomnie; Mirabeau s'étant élevé avec vivacité contre cette proposition qu'il déclarait injurieuse pour l'assemblée, le marquis d'Ambly lui adressa des paroles offensantes et le provoqua en duel. Il demanda encore, de concert avec MM. d'Estourmel et de Bouville, la question préalable sur une proposition de Robespierre (25 janvier 1790) tendant à différer, jusqu'à l'établissement de l'égalité politique entre toutes les parties du royaume, l'exécution des dispositions concernant la nature et la quotité des contributions. Le 19 juin, il s'élança à la tribune pour protester contre le décret qui abolissait la noblesse. Adjoint, sur sa demande, dès le 15 décembre 1789, au comité militaire, il traita plusieurs fois les questions de cet ordre, parla sur les pensions, dénonça l'insurrection du régiment de Royal-Champagne, s'opposa, le 13 juin 1791, au serment proposé pour l'armée; prêta lui-même, le 21 juin, le serment de fidélité, mais le prêta en rappelant que les « Jacobins » l'avaient ravé de la liste des lieutenants-généraux : « Ma patrie, disait-il, a été ingrate envers moi, je jure de lui rester fidèle. » Il n'en quitta pas moins la France, après la séparation de l'As-

semblée constituante, pour faire, dans l'armée de Condé, la campagne de 1792. Il mourut dans l'émigration.

AMBOISE (N). Voy. CRUSSOL.

AMBROSYS (JOSEPH-THOMAS DE) député du département des Apennins au Corps législatif de 1813, né à Novi (Italie), le 28 décembre 1755, mort à une date inconnue, avait rempli successivement les fonctions de membre du gouvernement ligurien, de providiteur à Port-Maurice, de directeur général des ponts-et-chaussées à Gènes, et de secrétaire général de la préfecture à Chiavari, quand il fut élu, le 6 janvier 1813, par le Sénat conservateur, député du Corps législatif pour le département des Apennins. Il soutint fidèlement de ses suffrages, jusqu'à la fin de la législature, le gouvernement impérial.

AMBRUGEAC (LOUIS-ALEXANDRE-MARIE VALON DE BOUCHERON, COMTE D'), député de la Corrèze de 1816 à 1823, puis pair de France, né à Paris, le 6 octobre 1771, mort à Paris, le 25 mars 1844, appartenait à une ancienne famille d'Auvergne. En 1791, il se rendit à Coblenz, et fit sa première campagne dans les hulans britanniques. De retour en France, il épousa M^{lle} de Marboeuf; l'intérêt que Napoléon portait aux membres de cette famille rendit cette alliance profitable à sa fortune. Il fit deux campagnes dans le corps d'armée du maréchal Victor, en Espagne, se trouva au blocus de Cadix, et obtint le brevet de colonel. Confirmé dans ce grade par la Restauration, il prit part, à la tête du 10^e de ligne, à la campagne de 1815, sous les ordres du duc d'Angoulême. Les journaux du temps racontèrent, à ce propos, qu'au passage de la Drôme, un bataillon de son régiment feignit d'arborer le drapeau tricolore en signe d'union avec les soldats du 39^e de ligne; il les laissa approcher jusqu'à une demi-portée de fusil, et fit alors une décharge générale qui en tua un certain nombre.

Le 14 octobre 1816, le comte d'Ambrugeac fut élu à la Chambre des députés par le collège électoral du département de la Corrèze, qui lui renouvela son mandat le 20 octobre 1818. Il siégea au côté droit, parut plusieurs fois à la tribune, par'a, dans la session de 1816 à 1817, sur les articles du budget, en faveur des sous-officiers et soldats retraités, fut rapporteur du projet de loi sur le recrutement, intervint fréquemment dans la discussion du budget de la guerre; enfin, à propos du projet de loi sur les salpêtres (session de 1818-1819) demanda que, pour tout bâtiment français, le droit à l'importation du salpêtre fût de 70 francs. Il se prononça pour les lois d'exception, ainsi que pour la nouvelle loi électorale. En 1819-1820, il vint réclamer le rappel à l'ordre de Manuel, qui, à l'occasion de la mort du jeune Lallemand, tué par un garde-royal, et de divers autres excès commis par des militaires, avait employé le mot « assassins ».

Réélu, le 13 novembre 1822, par le 2^e arrondissement électoral de la Corrèze (Lussat), le comte d'Ambrugeac ne siégea, cette fois, à la Chambre des députés que jusqu'en 1823; il fut, le 23 décembre, fait pair de France par Louis XVIII. Ayant consenti à prêter le serment de fidélité à Louis-Philippe, après 1830, il conserva sa dignité de pair jusqu'à l'époque de sa mort; il était maréchal de camp et grand-officier de la Légion d'honneur.

AMÉ. — Voy. SAINT-DIDIER (DE).

AMELOT (CHARLES-PIERRE), député de l'Allier au Conseil des Cinq-Cents, né à Bost (Allier), le 29 juin 1760, mort à Cusset, le 23 juillet 1816, était, au début de la Révolution, administrateur du district de Cusset (Allier) et médecin; en cette qualité il suivit les armées en 1793, puis, revint dans son département où il remplit les fonctions de procureur de la commune de Cusset, et de membre du directoire de l'Allier. Élu, le 21 germinal an V, député au Conseil des Cinq-Cents, il ne prit la parole qu'une seule fois, à la séance du 9 brumaire an VI, pour demander à disculper des administrateurs et des officiers civils et militaires de l'Allier, dénoncés à l'Assemblée. Le conseil passa à l'ordre du jour. Après la session, il fut nommé (27 frimaire an VIII), administrateur de la loterie nationale. Il termina sa carrière politique comme sous-préfet de Montluçon, du 18 germinal an VIII à 1815.

AMIGUES (JULES-ÉMILE-MICHEL-LAURENT), député de Cambrai en 1877, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales), le 10 août 1829, mort à Paris, le 29 avril 1883, après avoir parcouru une partie de l'Europe, débuta, comme journaliste, en 1860, par une correspondance d'Italie envoyée au journal le *Temps*; puis il entra au *Moniteur universel* (1864) et à la *Presse*, que dirigeait alors M. Emile Olivier. Décoré de la Légion d'honneur en 1867, il eut, à la fin de l'Empire, le projet de fonder un journal qui devait avoir pour titre : la *République*. La préfecture de police refusa de l'enregistrer. M. Jules Amigues ne cessa dès lors de professer une sorte d'opinion mixte où les aspirations démocratiques se mêlaient aux sentiments impérialistes. Après le 18 Mars 1871, tout en restant fidèle au régime déchu, il évita de prendre parti contre la Commune aussi vivement que ses coreligionnaires politiques. Il plaida même la cause des droits de Paris dans les journaux et dans les brochures. Il s'intéressa surtout, après la victoire du gouvernement de Versailles, à la défense personnelle du capitaine Rossel, dont il s'efforça d'obtenir la grâce. Il collabora aussi aux journaux dirigés par M. Ed. Portalis, le *Corsaire*, la *Constitution*; mais il ne tarda pas à se rejeter dans le mouvement bonapartiste. Directeur (1872) du journal l'*Espérance nationale*, il y publia de nombreux articles qui se ressentirent de ses longues entrevues avec MM. Rouher et Pietri; ce fut lui qui organisa, en janvier 1873, une députation d'ouvriers qu'il conduisit à Chislehurst pour assister aux obsèques de Napoléon III. Il se livra dès lors à une propagande de plus en plus active, s'efforçant de recruter partout des adhérents à l'Empire, et organisant, dans les arrondissements de Paris, des groupes affiliés au comité central de l'appel au peuple. Au moment de la lutte électorale entre MM. Barodet et de Rémusat, il conseillait au peuple de Paris de s'abstenir de voter, « jusqu'au jour, disait-il, où l'appel au peuple, terminant le règne des bavards, lui permettrait de constituer directement le gouvernement dictatorial et populaire qui pourra achever l'œuvre de la Révolution en organisant la démocratie ». L'enquête parlementaire qui eut lieu en 1875 sur les agissements du comité central bonapartiste, et les révélations de M. Léon Renault, alors préfet de police, ont mis en pleine lumière le rôle important joué dans cette affaire par M. Amigues. Devenu rédacteur de l'*Ordre*, il mena une campagne des plus violentes contre

le gouvernement républicain. Aux élections générales du 14 octobre 1877, il fut le candidat officiel du ministère du Seize-Mai dans la deuxième circonscription de Cambrai, où sa candidature triompha avec 10,534 voix sur 23,981 inscrits et 20,697 votants, contre celle de M. Bertrand-Milcent, député républicain sortant, qui obtint 9,863 suffrages. Il siégea dans le groupe de l'appel au peuple et vota contre toutes les invalidations proposées par la majorité de gauche. Dans la séance du 9 mai 1878, il fut lui-même l'objet d'une demande d'invalidation sur le rapport du 7^e bureau. Vainement M. Amigues s'efforça de démontrer que son élection n'avait pas eu le caractère officiel; il affirma qu'il avait eu plutôt à régler qu'à exciter le mouvement dans sa campagne électorale. Les conclusions de M. Andrieux, rapporteur, furent adoptées par 327 voix contre 149. Au scrutin qui suivit cette invalidation, le 7 juillet 1878, il n'obtint, dans la même circonscription, que 8,413 voix sur 25,109 inscrits et 20,895 votants. Son concurrent, M. Bertrand-Milcent, l'emporta avec 12,274 voix. A la mort de ce dernier, les mêmes électeurs furent à nouveau convoqués, le 7 décembre 1879, et M. Amigues fut encore battu avec 8,381 voix sur 24,949 inscrits et 18,686 votants, par M. Girier, républicain, élu par 9,979 voix. Il échoua encore une dernière fois aux élections générales du 21 août 1881; les électeurs de Cambrai ne lui donnèrent que 2,817 voix sur 22,679 inscrits et 15,677 votants, et renvoyèrent à la Chambre le député sortant, par 9,183 voix.

Outre un grand nombre d'articles de journaux et de brochures politiques, M. Jules Amigues a laissé des romans et des nouvelles; il s'est essayé aussi au théâtre, sans succès. Dans les derniers mois de sa vie, il donnait au *Figaro* des chroniques signées du pseudonyme de *Sybil*.

AMILHAU (PIERRE-CATHERINE), député de la Haute-Garonne de 1830 à 1842, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 3 avril 1793, mort à Toulouse, le 29 juin 1860, était le fils d'un notaire de cette ville. Il étudia le droit et fit à Toulouse des débuts remarquables: il sauva de l'échafaud un brigand piémontais du nom de Gasparini, qui, à l'aide de quelques mannequins artistiquement placés sur les bords d'une route, avait osé seul arrêter et dévaliser une diligence et dix-sept voyageurs. En politique, Amilhau commença par montrer des opinions royalistes dans une oraison funèbre de Louis XVI, que l'Académie des Jeux floraux couronna. Mais, froidement accueilli par la noblesse, il s'affilia aux carbonari, et devint même président d'une *vente*. Les événements de 1830 lui ouvrirent la carrière des honneurs; son ami et ex-condisciple, Barthe, le désigna au choix du garde des sceaux, Dupont (de l'Eure), qui le nomma procureur du roi près la cour royale de Toulouse.

Aux élections générales du 5 juillet 1831, les 5^e et 6^e arrondissements électoraux le nommèrent: l'un, celui de Saint-Gaudens, par 120 voix sur 204 votants et 366 inscrits, contre Adolphe Martin, avocat général, 84 voix; le second, celui de Villefranche, par 149 voix sur 271 votants et 526 inscrits, contre Auguste Sautbat, 119 voix. Arrivé à la Chambre, il se rangea parmi les défenseurs de la politique de résistance, et prit tout d'abord une part assez active aux travaux du Parlement. Réélu, le 8 janvier 1832, par le 5^e collège électoral (Saint-Gaudens) avec 186 voix, il vit renouveler son mandat aux élections des 21 juin 1834, 14 mai 1836, 4 novembre

1837, 2 mars 1839 et 9 juillet 1842. Nommé président de chambre à la cour de Toulouse en 1832, il soutint avec beaucoup de zèle les ministères conservateurs du gouvernement de Louis-Philippe. Ayant été choisi, en 1834, comme rapporteur des pétitions sur la réforme électorale, il plaisanta les pétitionnaires et feignit de comprendre qu'ils réclamaient l'extension du droit de suffrage aux 33 millions d'habitants, femmes, enfants, aliénés, qui vivaient sur le sol de la France. En 1835, il soutint énergiquement le projet d'adresse, et fit aussi le rapport sur le projet de dotation. Pendant la session de 1844, il sembla, par quelques-uns de ses votes, se rapprocher un peu de l'opposition; mais il ne tarda pas à rentrer dans les rangs de la majorité conservatrice. Il avait été fait premier président de la cour royale de Pau (1836) et officier de la Légion d'honneur. La Révolution de février le rendit à la vie privée.

AMILLY (D'). Voy. LANGLOIS.

AMOUROUX (CHARLES), député de la Loire en 1885, né à Chalabre (Aude), le 24 décembre 1843, mort à Paris, le 23 mai 1885, commença par être ouvrier chapelier. En 1865, il fut, à Paris, un des orateurs les plus assidus des réunions publiques. Affilié à l'Internationale, ennemi de l'Empire, il eut de fréquents démêlés avec la police; poursuivi en avril 1869 pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement, il fut condamné une première fois à quatre mois de prison, et deux autres fois (décembre 1869 et mars 1870), pour rébellion contre un commissaire de police dans une réunion publique de Belleville, et pour outrages au chef de l'Etat. L'amnistie du 15 août 1869 l'avait rendu à la liberté, mais il crut prudent de se réfugier en Belgique, d'où il ne revint qu'après le 4 septembre 1870. Pendant le siège, Amouroux, qui appartenait à l'artillerie de la garde nationale, entra en lutte contre le Gouvernement de la défense nationale, notamment au 31 octobre. Son nom fut porté sur quelques listes, à Paris, aux élections du 8 février 1871, mais il n'obtint que 28,777 voix. Au début de l'insurrection communaliste, il fut chargé par le comité central d'une mission auprès des révolutionnaires de Lyon; il se rendit dans cette ville, y obtint l'adhésion de 18 bataillons de la garde nationale sur 24, et remplit une mission analogue à Saint-Etienne, à Toulouse, à Marseille. Élu membre de la Commune, le 26 mars, par le IV^e arrondissement de Paris, il vint prendre séance à l'Hôtel de Ville, devint secrétaire de la Commune et se prononça, entre autres mesures, pour la création d'un comité de salut public. Après la défaite de la Commune, il fut arrêté et transféré sur les pontons à Brest, où il tenta de s'évader en se sauvant à la nage. Repris en mer et reconnu, le conseil de guerre de Lyon le condamna à la déportation dans une enceinte fortifiée, puis la cour d'assises de Riom le condamna aux travaux forcés à perpétuité, pour la part qu'il avait prise aux troubles de Saint-Etienne; enfin le 3^e conseil de guerre de Versailles le condamna de nouveau aux travaux forcés à perpétuité, en mars 1872, pour sa participation aux actes de la Commune de Paris. Transporté à la Nouvelle-Calédonie, il forma, lors de la révolte des Canaques, une compagnie qui se distingua dans la répression des insurgés.

Rentré en France après l'amnistie, il fut un des rédacteurs fondateurs du journal le *Radical* (M. Henry Maret, rédacteur en

chef). En 1881, le XX^e arrondissement de Paris l'envoya au conseil municipal siéger dans le groupe de l'autonomie communale. La même année, il se présenta aux élections législatives dans la 1^{re} circonscription de Saint-Etienne (Loire), et obtint 7,095 voix, mais échoua contre M. Bertholon, député sortant, réélu avec 9,685 voix. Après la mort de ce dernier, Amouroux fut nommé, le 5 avril 1885, comme candidat républicain intransigeant, avec 7,365 voix sur 24,289 inscrits et 14,631 votants, contre MM. Duché, républicain (6,366 voix) et Dommartin-Laroche (528). Dernier élu de la Chambre de 1881, en vertu de la loi du 2 avril sur le scrutin de liste, qui supprimait toute élection partielle dans les six mois précédant le renouvellement de la Chambre, il se fit inscrire à l'extrême gauche, et vota, le 16 mai, pour la proposition d'amnistie déposée par M. Clovis Hugues. Il ne siégea d'ailleurs, que quelques semaines. Le siège d'Amouroux resta vacant jusqu'aux élections générales d'octobre.

AMY (LOUIS-THOMAS-ANTOINE, dit LAMY), député d'Eure-et-Loir à l'Assemblée législative de 1791, né à Janville (Eure-et-Loir), le 29 juillet 1760, mort à Paris, le 26 février 1832, était président du tribunal de Janville, quand il fut élu, le 28 août 1791, député d'Eure-et-Loir à l'Assemblée législative par 238 voix sur 268 votants. Il s'y fit peu remarquer, et le *Monde* est muet sur son compte. Il ne fit parler de lui qu'à la séance de la Convention du 4 février 1793: accusé de corruption, avec dix de ses anciens collègues à la Législative, il avait été arrêté; le représentant Gardien lui reprocha de s'être laissé gagner, alors qu'il était membre du comité de liquidation, par l'intendant de la liste civile, et obtint contre lui un décret d'accusation suivi d'une condamnation. Les autres inculpés, reconnus innocents, furent absous. Rendu plus tard à la liberté, Amy devint juge au tribunal de première instance de la Seine (14 germinal an VIII), et conseiller à la Cour d'appel de Paris (30 messidor an XIII).

AMY (CYR-VINCENT-CHARLES), représentant du Cher à l'Assemblée nationale de 1871, né à Sancoins (Cher), le 17 janvier 1813, mort à Sancoins, le 3 décembre 1886, était notaire à Sancoins et maire de cette ville en 1848. Riche propriétaire dans le pays, il se présenta en 1849, sans succès, comme candidat conservateur à l'Assemblée législative. (La liste républicaine passa tout entière.) Il avait été appelé, le 7 février de la même année, aux fonctions de juge de paix. Conseiller général du Cher, depuis 1848, il figura à nouveau, le 8 février 1871, sur la liste conservatrice des candidats à l'Assemblée nationale, et fut élu, cette fois, le 7^e et dernier, par 50,256 voix sur 95,825 inscrits et 76,432 votants. Il siégea au centre droit, ne prit jamais la parole, et vota avec les conservateurs de l'Assemblée :

Le 1^{er} mars 1871, pour les préliminaires de paix;

Le 16 mai, pour les prières publiques;

Le 10 juin, pour l'abrogation des lois d'exil contre les Bourbons;

Le 30 août, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée;

Le 3 février 1872, contre le retour à Paris;

Le 26 mai 1873, pour la démission de Thiers;

Les 19-20 novembre, pour la prorogation des pouvoirs du maréchal;

Le 30 janvier 1875, contre l'amendement Wallon.

Il fut du nombre des membres du centre droit qui acceptèrent, le 25 février 1875, l'ensemble des lois constitutionnelles. Après la législature, M. Amy abandonna la vie politique.

AMYON (JEAN-CLAUDE), membre de la Convention et du Conseil des Anciens, pour le département du Jura, né à Poligny (Jura), le 3 avril 1735, mort à Poligny, le 17 juin 1803, s'occupait d'agriculture avant la Révolution. Il fut élu sans concurrent, à la Convention, le 6 septembre 1792, et vota la mort de Louis XVI, en ces simples termes : « Je vote pour la mort. » Ayant suivi ensuite la politique des Girondins, il fut, lors de leur procès, du nombre des 73 députés qui, ayant signé, après le 31 mai, des protestations en leur faveur, furent conduits dans une maison d'arrêt (article IV du décret de la Convention.) Enfermé aux Madelonnettes, il en sortit après le 9 Thermidor et reprit sa place à la Convention. Il fut, à l'organisation du Conseil des Anciens (22 vendémiaire an IV), élu membre de cette assemblée, par le Jura, avec 227 voix sur 260 votants; il y siégea jusqu'en 1797, puis entra dans son département. Le gouvernement consulaire le nomma adjoint à la mairie de Poligny.

ANCEL (DANIEL-EDOUARD-JULES), représentant de la Seine-Inférieure à la Législative de 1849, député au Corps législatif de 1852 à 1869, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, et sénateur depuis 1876, né au Havre (Seine-Inférieure), le 16 octobre 1812, est le fils de Daniel Ancel, notable négociant du Havre; son grand-père avait été, lors de la première Révolution et sous l'Empire, premier adjoint au maire. M. Ancel s'adonna au commerce et devint un des plus riches armateurs de sa ville natale. Président de la chambre de commerce, puis maire du Havre en 1848, il fut, l'année d'après, porté sur la liste du comité « de la rue de Poitiers », candidat à l'Assemblée législative, et élu, le 9^e sur 16, avec 88,726 voix (213,301 inscrits, 146,223 votants.) Il alla siéger à droite, vota, avec la majorité conservatrice pour l'état de siège, pour l'expédition de Rome, pour les autorisations de poursuites contre les députés de la Montagne après l'affaire du 13 juin, etc. Mais il n'intervint de sa personne que dans les questions industrielles, commerciales et maritimes, dont il avait fait une étude spéciale. Il fut secrétaire de la commission de la loi sur les sucres. Après le coup d'Etat du 2 Décembre 1851, M. Ancel, rallié à la politique de Louis-Napoléon, accepta d'être, en 1852, le candidat officiel du gouvernement au Corps législatif dans la 6^e circonscription de la Seine-Inférieure; il fut élu, par 14,814 voix sur 36,275 inscrits et 16,975 votants, contre le général de Lamoricière, candidat de l'opposition, qui obtint 843 voix. Son vote fut acquis à toutes les propositions émanant du pouvoir impérial. Il en fut de même à la législature suivante, où il fut réélu, le 22 juin 1857, par 14,708 voix sur 34,496 inscrits et 16,261 votants. Pourtant en 1863, l'attitude plus indépendante qu'il prit lui eueleva, lors du renouvellement du Corps législatif, l'appui du ministère : il n'en fut pas moins renvoyé au Palais-Bourbon, par 15,928 voix sur 34,496 inscrits et 24,198 votants; son concurrent, M. Mazeline, en obtint 7,900. Il entra alors dans cette fraction de l'opposition qui suivait l'inspiration de Thiers, et se prononça : pour l'abrogation de la loi de sûreté générale, contre la loi sur la presse, contre la loi sur l'armée. Il reconquit la candidature officielle,

aux élections du 24 mai 1869, mais ce fut pour perdre le mandat législatif; le candidat de l'opposition, M. Lecegne, l'emporta avec 15,775 voix, au second tour de scrutin.

Jusqu'en 1871, M. Ancel se borna à siéger au conseil général de la Seine-Inférieure, dont il faisait partie, depuis 1854, et dont il devint le président (1871). Aux élections du 8 février, à l'Assemblée nationale, il fut porté sur la liste conservatrice de la Seine-Inférieure; élu le 16^e et dernier, par 75,385 voix sur 203,718 inscrits et 120,899 votants, il se fit inscrire au centre droit en même temps qu'à la réunion du Cercle des Réservoirs (composée de membres appartenant aux trois groupes de la droite.) Avec les conservateurs monarchistes de l'Assemblée, il vota : la paix, l'abrogation des lois d'exil contre les Bourbons; se prononça pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour le renversement de Thiers au 24 mai 1873, pour le ministère de Broglie, pour la prorogation des pouvoirs du maréchal, pour la loi sur l'enseignement supérieur. A la fin de la session, il repoussa l'amendement Wallon, ainsi que les lois constitutionnelles. Plusieurs fois rapporteur de la commission du budget, c'est surtout dans les débats de finances, de commerce et de marine qu'il prit la parole : notamment sur la révision des marchés pendant la guerre, sur le service des pensions, sur la loi des chemins vicinaux, sur la loi de la marine marchande, etc. Il fut, le 30 janvier 1876, élu sénateur par son département, le 2^e sur 4, avec 571 voix sur 871 électeurs, et défendit à la Chambre haute, les mêmes doctrines qu'à l'Assemblée nationale. Protectionniste en économie politique et monarchiste en politique, il ne cessa de voter avec la droite : contre la loi Waddington sur la collation des grades, pour la dissolution de la Chambre des députés (juin 1877), pour le ministère du Seize-Mai, contre les lois Ferry sur l'enseignement (1880) et contre l'amnistie votée par la Chambre. Au renouvellement triennal du 8 janvier 1882, M. Ancel a été réélu, le 2^e sur 4, par 493 voix sur 868 votants. Il a continué de s'associer aux votes de la droite conservatrice : contre la loi sur les syndicats professionnels, contre la loi sur l'organisation municipale, contre la loi sur le serment judiciaire; contre le divorce; contre la loi bannissant du territoire les familles ayant régné sur la France; contre le service militaire des congréganistes, etc. — M. Ancel est décoré de la Légion d'honneur. Il a fait partie du conseil supérieur du commerce de l'agriculture et de l'industrie.

ANCEL (ALBERT-DANIEL), membre de la Chambre des députés de 1876 à 1885, né à Paris, le 4 octobre 1844, était propriétaire à Bonchamp (Mayenne), maire de cette commune et conseiller général pour le canton de Craon, quand il fut porté, comme candidat conservateur monarchiste, dans l'arrondissement de Château-Gontier; il fut élu par 8,257 voix, contre M. Fournier, candidat républicain constitutionnel, qui en eut 7,722, sur 19,858 inscrits et 16,052 votants. Il siégea à droite, parmi les royalistes, et vota en toute circonstance contre le gouvernement républicain. S'étant associé à l'acte du 16 Mai 1877, il se représenta après la dissolution de la Chambre, dans la circonscription de Château-Gontier, qui le renomma, par 9,782 voix sur 20,728 inscrits et 17,724 votants, contre 7,664 à M. Duboys-Fresney, fils du sénateur, candidat républicain. Il reprit sa place à droite, et vota notamment :

Le 21 février 1870, *contre* l'amnistie ;
 Le 19 juin (au Congrès), *contre* le retour des
 Chambres à Paris ;
 Le 16 mars 1880, *contre* l'application des lois
 existantes aux congrégations non autorisées ;
 Le 8 février 1881, *contre* le divorce ;
 Le 19 mai, *contre* le scrutin de liste (proposi-
 tion Bardoux.)

Réçu, le 21 août 1881, dans la même cir-
 conscription, par 8,375 voix, contre 7,537 don-
 nées à M. Fournier, candidat républicain
 modéré, sur 20,729 inscrits et 16,040 votants.
 Pendant la législature, une instance fut intro-
 duite près le tribunal civil de la Seine, tendant
 à lui attribuer un conseil judiciaire. L'affaire
 n'eut pas de suite. M. Ancel n'a pas été candi-
 dat aux élections du 4 octobre 1885.

ANCELON (ETIENNE-AUGUSTE), représentant
 de la Meurthe à l'Assemblée nationale de 1871,
 né à Nancy (Meurthe), le 19 mai 1806, mort à
 Nancy, le 29 mars 1886, était, en 1828, médecin
 à Dieuze, et ne tarda pas à se faire remarquer
 par des publications spéciales estimées, et par
 de nombreux articles dans la *Gazette des hôpi-
 tiaux*. En même temps, il acquérait, dans son
 pays, un certain renom comme praticien. Les
 idées démocratiques qu'il professait le dési-
 gnèrent aux suffrages des électeurs républicains
 de la Meurthe, qui l'envoyèrent, le 8 fé-
 vrier 1871, à l'Assemblée nationale, le 7^e sur 8,
 par 47,296 voix (120,231 inscrits, 82,223 votants).
 Il siégea à la gauche républicaine et vota avec
 ce groupe jusqu'à la fin de la législature.
 Après le vote des préliminaires de paix, il
 remit, comme tous ses collègues des départe-
 ments d'Alsace et de Lorraine, sa démission
 de représentant ; mais il la retira, l'Assemblée
 ayant décidé que la présence des députés de la
 Meurthe à la Chambre était nécessaire. Il se
 prononça :

Le 10 juin 1871, *contre* l'abrogation des lois
 d'exil concernant les Bourbons ;

Le 30 août, *contre* le pouvoir constituant de
 l'Assemblée ;

Le 3 février 1872, *pour* le retour à Paris ;

Le 24 mai 1873, *contre* la démission de
 Thiers ;

Les 19-20 novembre 1873, *contre* la proroga-
 tion des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon ;

Le 30 janvier 1875, *pour* l'amendement
 Wallon ;

Le 25 février 1875, *pour* les lois constitu-
 tionnelles.

M. Ancelon, qui avait publié, entre autres
 ouvrages scientifiques, un *Mémoire sur l'état
 de la Végétation dans les terrains salifères*, a
 pris la parole contre l'augmentation, proposée
 en 1874, par M. Magne, ministre des Finances,
 de l'impôt sur le sel, et contribué à faire rejeter
 cette augmentation par l'Assemblée. A l'expira-
 tion de son mandat de 1871, M. Ancelon
 s'est retiré de la lutte électorale.

ANDELARRE (JULES-FRANÇOIS JACQUOT-
 ROCHER, MARQUIS D'), député de la Haute-
 Saône de 1852 à 1870, représentant à l'As-
 semblée nationale de 1871, né à Dijon (Côte-
 d'Or), le 25 octobre 1803, mort à Andelarre
 (Haute-Saône), le 26 novembre 1885, étudia le
 droit et appartint quelque temps, comme pro-
 cureur du roi, à la magistrature de la Restau-
 ration. Ayant donné sa démission en 1830, il
 s'occupa surtout, jusqu'en 1852, des intérêts
 du département de la Haute-Saône. Maire
 d'Andelarre, puis conseiller général du canton

de Vesoul, il n'entra véritablement dans la vie
 politique qu'après le coup d'Etat de Décembre.
 C'est comme candidat officiel qu'il obtint, le
 29 février 1852, de représenter, au Corps législatif,
 la 1^{re} circonscription de la Haute-Saône, par
 la presque unanimité des voix (21,703 sur
 31,677 inscrits et 22,277 votants). L'appui de
 l'administration lui manqua en 1857 : il n'en
 retrouva pas moins à peu près les mêmes suf-
 frages. Aux élections du 1^{er} juin 1863, le
 ministère lui suscita un concurrent, M. Gal-
 michie, qui eut 9,048 voix ; mais M. d'Ande-
 larre fut encore élu avec 17,640 voix. A dater
 de cette époque, sa timide opposition à l'Em-
 pire s'étant accentuée, il prit rang dans ce
 qu'on appelle le « tiers-parti » libéral, dont
 M. Thiers était le chef, et qui poursuivait l'éta-
 blissement, avec ou sans l'Empire, du gouver-
 nement parlementaire en France. Réçu, le
 24 mai 1869, par 18,669 voix sur 30,607 inscrits
 et 22,021 votants, contre MM. Ricot (794 voix),
 baron Gourraud (364) et Hérisson (126), il se
 sépara, à diverses reprises, de la majorité du
 Corps législatif, par exemple, pour voter l'abro-
 gation de la loi de sûreté générale, et l'exten-
 sion des « libertés nécessaires. » Toutefois, il
 fut, au plébiscite de 1870, parmi ceux qui recom-
 mandèrent de voter *oui*.

Il s'associa, le 4 Septembre, à la proposition de
 nomination par la Chambre d'une « Commission
 de défense nationale, » se retira dans la Haute-
 Saône au lendemain de la Révolution, et ne re-
 parut que le 8 février 1871, comme candidat con-
 servateur à l'Assemblée nationale : 23,649 élec-
 teurs sur 93,897 inscrits et 34,563 votants lui
 donnèrent la majorité. Inscrit au centre droit
 et à la réunion du Cercle des Réservoirs, il
 vota, avec les conservateurs monarchistes de
 l'Assemblée : pour la paix, les prières publiques,
 le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre la
 dissolution, contre Thiers dans la journée du
 24 mai ; il appuya le gouvernement du maré-
 chal de Mac-Mahon, dont il vota la prorogation
 des pouvoirs ; très activement mêlé auparavant
 aux démarches qui avaient pour objet le réta-
 blissement de la monarchie, il avait expliqué
 sur quelles bases il souhaitait ce rétablissement,
 dans une brochure publiée en 1873, et intitulée
 les *Principes de la Révolution française, et le
 Programme de 1789*. Le marquis d'Andelarre
 y soutenait cette thèse, que le parti « conser-
 vateur parlementaire » était le seul véritable
 dépositaire des principes de la Révolution
 française. « Les traditions du parti conserva-
 teur, disait-il, ce sont celles que lui ont laissées
 ses pères, les rédacteurs des cahiers des États-
 Généraux, enfantant une société qu'ils ne
 devaient pas voir. Et lui, s'inspirant de leur
 pensée, résolu à terminer à Versailles ce que
 Versailles a vu commencer, l'œuvre de réforme
 sociale dont ils ont jeté les fondements, il tra-
 vaille, comme eux, à construire l'édifice de la
 société moderne, avec ses conditions vieilles
 comme le monde, les vérités éternelles des
 sociétés humaines, avec ses conditions nou-
 velles, les vérités relatives à son époque, etc. »

Le marquis d'Andelarre vota encore pour
 la loi des maires, contre les propositions Cas-
 imir Périer et Malleville, pour la loi sur l'en-
 seignement supérieur et contre les lois consti-
 tutionnelles. Il échoua lors de la nomination
 des 75 sénateurs inamovibles par l'Assemblée
 nationale, en 1875, ainsi qu'un certain nombre
 de candidats orléanistes, devant la coalition des
 gauches et de l'extrême droite. Il se présenta
 alors comme candidat constitutionnel à la
 Chambre des députés (bien qu'il eût repoussé

la Constitution), dans l'arrondissement de Vesoul : il obtint en février 1876, 3,424 voix seulement au premier tour contre 11 915 données à M. Noirot, républicain. Deux autres candidats conservateurs, MM. Courcelle et de Saint-Mauris étaient entrés avec lui dans la lutte. Le marquis d'Andelarre ne maintint pas sa candidature au second tour de scrutin. Dans ces dernières années, il ne prenait plus aucune part aux affaires. — On a de lui, outre l'ouvrage cité plus haut, un certain nombre d'écrits politiques et économiques sur les questions forestières, le budget, la législation du travail, etc.

ANDIGNÉ (HENRI-MARIE-LÉON, MARQUIS D') pair héréditaire en 1847, puis sénateur de Maine-et-Loire en 1876, né à Orléans (Loiret), le 10 novembre 1821, était le second fils du général marquis d'Andigné et de Marie-Madeleine-Adélaïde-Alexandrine-Onéide d'Armand de Blacons, fille du marquis de Blacons, député de la noblesse du Dauphiné aux États-Généraux. Le marquis d'Andigné suivit la carrière de son père, entra à l'École militaire de Saint-Cyr en novembre 1840 et en sortit sous-lieutenant d'état-major (1842). Il était lieutenant depuis le 8 janvier 1845, quand il fut admis, le 11 février 1847, à l'âge de 25 ans, à occuper à la Chambre des pairs en vertu de la Charte constitutionnelle le siège laissé vacant par son père (son frère aîné était mort deux ans auparavant). La Chambre avait en effet, décidé, le 31 août 1839, que les pairs qui n'auraient pas prêté serment au nouveau gouvernement dans le mois de novembre seraient considérés comme démissionnaires, et leurs héritiers aptes à leur succéder. Le marquis d'Andigné siégea à l'extrême droite de la Chambre des pairs jusqu'au 24 février 1848. Promu capitaine le 8 septembre de la même année, chef d'escadron en 1859, lieutenant-colonel en 1864, colonel en 1869, il fit la campagne d'Italie, et prit part aux premiers combats contre l'Allemagne en 1870, comme chef d'état-major du général Lartigue, au 1^{er} corps de l'armée du Rhin. Il fut criblé de balles et laissé pour mort sur le champ de bataille de Sedan.

Général de brigade le 3 mai 1875, il rentra, en 1876, dans la carrière parlementaire en se présentant aux élections sénatoriales de janvier, comme candidat conservateur, dans le département de Maine-et-Loire : l'union conservatrice l'envoya au Sénat par 345 voix sur 471 électeurs. « Étranger jusqu'à présent à nos divisions intestines, avait-il dit dans sa profession de foi, j'en déplore amèrement les erreurs... Mes sentiments personnels sont héréditaires et se résument en une seule pensée : dévouement au pays. » Il vota constamment avec la droite, se prononça pour la dissolution de la Chambre en 1877, et soutint le ministère du Seize-Mai. Au renouvellement triennal du 5 janvier 1879, il fut réélu par le même département, le 2^e sur 3, avec 321 voix sur 459 votants. Il a voté *contre* l'article 7; *contre* les diverses lois sur l'enseignement; *contre* le divorce; *contre* la loi d'expulsion des princes; *contre* le service militaire des congréganistes, etc.

ANDIGNÉ DE LA BLANCHAYE (LOUIS-MARIE-AUGUSTE-FORTUNE, COMTE D'), pair de France en 1815, né à Angers (Maine-et-Loire), le 12 janvier 1765, mort à Fontainebleau (Seine-et-Marne), le 30 janvier 1857, était d'une famille de vieille origine angevine, et second fils de

Guy-René-Charles-François, comte d'Andigné, ancien officier de dragons, et de Louise-Joséphine de Robien. La famille d'Andigné remonte, suivant d'Hozier, à Philippe-Auguste : elle a donné un chevalier croisé, des maréchaux de de camp, etc. Le titre de comte lui a été concédé par lettres patentes de 1747, et elle a été admise à la cour en 1771. Aspirant-garde dans la marine, en janvier 1779, au moment de la guerre d'Amérique, le jeune d'Andigné passa garde en mai, et fut embarqué le 22 juin, sur la frégate l'*Amphibrite* : il n'avait que quatorze ans et demi. Enseigne de vaisseau en 1782, lieutenant de vaisseau en 1786, il avait le rang de major au moment de la Révolution. Il émigra en 1791, fit campagne à l'armée des princes, puis reçut un commandement dans le régiment que formait en Angleterre, en 1794, le comte d'Hector, ancien commandant de la marine à Brest. Après avoir tenté vainement une descente sur les côtes de France, avec le chevalier de la Vieuville, il parvint à gagner le pays de Segré, où il combattit, avec le titre de major-général de l'armée royaliste. A la suspension des hostilités qui suivit le 18 Brumaire, d'Andigné alla trouver, au palais du Luxembourg, le premier consul qui avait été à l'École militaire le camarade de Charles d'Andigné, son frère cadet, et lui proposa le rôle de Monk, au profit des Bourbons. L'échec de cette démarche le rejeta au milieu des ennemis de Bonaparte, avec lesquels il fut compromis dans l'affaire de la machine infernale (3 nivôse an IX). Arrêté en Anjou, et conduit à la prison du Temple, et de là à Dijon, à Salins, au fort de Joux, où il eut pour compagnon M. de Suzannet, il s'évada plusieurs fois, et parvint enfin à tromper les recherches des agents du premier consul. Interné de nouveau à Grenoble en 1804, il se retira l'année d'après à Francfort-sur-le-Mein, et vécut en Allemagne jusqu'au retour de Louis XVIII. La Restauration le ramena à Paris, en 1814, et le confirma dans le grade de maréchal de camp, qu'il avait reçu dans l'émigration. Lors des Cent-Jours, pendant que d'Autichamp, de Suzannet et de Sapinaud soulevaient la Vendée, il insurgait l'Anjou; il déploya là beaucoup d'activité et de courage, et eut à Cossé un cheval tué sous lui. Refusant tout traité avec les généraux Lamarque et Achard, il avait enrégimenté 13,000 hommes, quand la seconde Restauration lui fit déposer les armes. Il fut alors appelé au commandement du département de la Mayenne, puis de celui de Maine-et-Loire, dont il présida aussi le collège électoral, et fut élevé (7 août 1815) à la dignité de pair de France. Il se montra à la Chambre haute le fidèle défenseur des Bourbons, mais combattit parfois les projets ministériels. Dans le procès du maréchal Ney, le comte d'Andigné vota pour la mort.

Légitimiste pur, d'Andigné se retira de la Chambre des pairs à la Révolution de juillet, lorsque l'on mit aux voix la déchéance de Charles X. En 1832, la duchesse de Berry ayant réclamé ses services en Anjou, il se rendit à son appel, fut arrêté et détenu quelque temps à Angers. Puis, il vécut dans la retraite, jusqu'à sa mort. — Il avait, en 1815, reçu la croix de la Légion d'honneur, puis celle de commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et le 30 juillet 1823, avait été promu au grade de lieutenant-général.

ANDIGNÉ DE LA BLANCHAYE (PAUL-MARIE-CÉLESTE, MARQUIS D'), député de Segré de 1827 à 1837, puis pair de France, né à Angers (Maine-et-Loire), le 5 mai 1763, mort à Paris, le 17 février 1857, frère du général, avait débuté

dans la carrière des armes comme page du roi Louis XVI en 1778, puis était devenu (1785) capitaine de cavalerie. A la Révolution, il suivit sa famille en émigration et revint en France sous le Consulat. Conseiller d'arrondissement de Segré, du 28 août 1802, maire (mai 1821) de Sainte-Gemmes-d'Andigné, il fut plusieurs fois, sans succès, candidat à la députation dans l'arrondissement de Segré; aux élections de 1824, il échoua contre son parent, d'Andigné de Mayneuf des Alliers. Il l'emporta enfin, le 17 novembre 1827, dans le 4^e arrondissement électoral de Maine-et-Loire (Segré), par 122 voix sur 217 inscrits et 197 votants; le marquis d'Andigné, légitimiste, n'eut que 72 voix. Le marquis d'Andigné de la Blanchaye prit rang dans l'opposition libérale, et fut parmi les « 221 » de 1830. Quand il revint, le 6 juin, après la session, auprès de ses électeurs, une réception triomphale lui fut préparée, ainsi qu'à son collègue Guilhem, par le parti libéral d'Angers. Malgré la défense du préfet, qui voulut interdire l'entrée en ville des députés avant neuf heures du soir, et malgré l'intervention de la gendarmerie commandée par M. Cadoudal, une députation des électeurs alla les chercher à 6 lieues de la ville et les ramena aux acclamations de la foule. Le 13, dans un grand banquet « constitutionnel », d'Andigné porta un toast « à l'opposition libérale, à sa nécessité, à sa légalité. »

Réélu le 12 juillet 1830, par 137 voix sur 278 inscrits et 255 votants, contre M. de Rochebonté (118 voix), puis à la presque unanimité des suffrages lors des renouvellements des 5 juillet 1831 et 21 juin 1834, il soutint de ses votes le gouvernement de Louis-Philippe et ses divers ministères, jusqu'au jour où une ordonnance royale du 3 octobre 1837 l'appela à la pairie. Il siégea de 1837 à 1848 dans la Chambre haute, fidèle aux doctrines de la monarchie constitutionnelle qu'il suivit dans sa chute, en Février 1848. Il vécut alors à Paris, très retiré, dans un hôtel voisin du Luxembourg, où il est mort la même année que son frère le général, et, comme lui, à un âge très avancé.

ANDIGNÉ DE LA CHASSE (CHARLES-FRANÇOIS, MARQUIS D'), député de Montfort (Ille-et-Vilaine) de 1839 à 1846, représentant d'Ille-et-Vilaine en 1848 et 1849, né à Paris, le 6 janvier 1791, mort à Paris, le 20 janvier 1879, d'une branche de la famille d'Andigné établie en Bretagne, était officier de cavalerie en 1830, et donna sa démission à la Révolution de juillet. Conseiller général d'Ille-et-Vilaine, il fut élu député par le collège de Montfort, une première fois, le 2 mars 1839, une seconde fois, le 9 juillet 1842, par 99 voix sur 187 votants et 202 inscrits, contre M. Gaillard de Kerbertin, candidat centre gauche, qui réunit 87 voix; une troisième fois, le 1^{er} août 1846, par 117 voix sur 218 votants et 231 inscrits contre M. Samailler qui n'eut que 100 voix. Il vota en général avec la droite, contre la politique ministérielle, notamment contre l'indemnité Pritchard et en faveur des députés fonctionnaires.

Élu représentant du peuple par l'Ille-et-Vilaine, aux élections générales du 23 avril 1848, au scrutin de liste, le 11^e sur 14, par 77,999 voix sur 132,609 votants et 152,985 inscrits, il fut encore réélu le 23 mai 1849, le 4^e sur 12, par 75,847 voix sur 106,407 votants et 154,958 inscrits. Il vota, avec la droite :

Le 7 juin 1848, pour la loi contre les attroupements;

Le 28 juillet, pour la suppression des clubs;

Le 31 juillet, pour l'ordre du jour motivé contre la proposition Proudhon;

Le 9 août, pour le rétablissement du cautionnement des journaux;

Le 26 août, pour les poursuites contre Louis Blanc;

Le 1^{er} septembre, pour le rétablissement de la contrainte par corps;

Le 2 septembre, pour le maintien de l'état de siège pendant la discussion de la Constitution;

Le 8 septembre, contre le décret du 2 mars sur les heures de travail;

Le 18 septembre, contre l'abolition de la peine de mort (amendement Buvignier);

Le 27 septembre, pour l'impôt proportionnel préféré à l'impôt progressif;

Le 27 septembre, pour la proposition des deux Chambres (amendement Duvergier de Hauranne);

Le 4 octobre, contre l'incompatibilité des fonctions (amendement Boussi);

Le 7 octobre, contre la suppression de la présidence de la République (amendement Grévy);

Le 21 octobre, pour le remplacement ministériel (contre l'amendement Deville);

Le 23 octobre, contre la sanction de la Constitution par le peuple (amendement Puysegur);

Le 2 novembre, contre le droit au travail;

Le 4 novembre, pour le vote sur l'ensemble de la Constitution;

Le 30 novembre, pour l'expédition romaine (ordre du jour Tréveneuc);

Le 27 décembre, avec la gauche, pour la suppression complète de l'impôt du sel;

Le 22 janvier 1849, avec la droite, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute Cour de justice;

Le 12 mars, pour l'augmentation mensuelle de 50,000 francs du traitement du président de la République;

Le 21 mars, pour l'interdiction des clubs;

Le 2 mai, contre l'amnistie en faveur des transportés.

Pendant la législature de 1849 à 1851, il combattit vivement la politique de Louis-Napoléon, vota pour la proposition des questeurs, qui donnait au président de l'Assemblée le droit de requérir directement la force armée, et, le 2 Décembre 1851, protesta contre la dissolution de l'Assemblée. M. d'Andigné de la Chasse renouça à la politique, au rétablissement de l'Empire; il était chevalier de la Légion d'honneur du 27 janvier 1815.

ANDIGNÉ DE MAYNEUF DES ALLIERS (LOUIS-GABRIEL-AGUSTE, COMTE D'), député de Maine-et-Loire de 1815 à 1827, né au Lion d'Angers (Maine-et-Loire), le 12 avril 1763, mort à sa terre des Alliers (Maine-et-Loire), le 17 mai 1839, était le cousin du général comte d'Andigné (V. p. haut). Voué d'abord à l'état ecclésiastique, il fit ses premières études au collège de La Flèche. Destiné plus tard à la magistrature, il fut (1788) conseiller au parlement de Bretagne, puis, quand arriva la Révolution, il se retira dans ses terres et s'occupa d'agriculture. Poursuivi et incarcéré à deux reprises, en 1793 et sous le Directoire, il prit le rôle de médiateur lors des troubles de l'an VII, et contribua à la pacification de sa région. Il entra, en l'an XIII, au conseil général de Maine-et-Loire, dont il devint le président. La Restauration, qui le trouva maire de Chambellay, le nomma de plus président du collège électoral de Segré et favorisa sa candidature à la députation, pour le département de Maine-et-Loire: il fut élu, le 22 août 1815, par 120 voix sur

211 votants et 276 inscrits. Il siégea au côté droit, vota toujours avec la majorité de la Chambre « introuvable », prit la parole en faveur des émigrés, et prononça, le 22 janvier 1816, un long discours pour demander que le clergé fut autorisé à recevoir des legs et fondations.

Réélu après la dissolution, le 4 octobre 1816, par 117 voix sur 224 votants et 269 inscrits, puis, le 14 novembre 1820, par 236 voix sur 401 votants et 424 inscrits, il reprit sa place à droite, parmi les « ultras », et vota toutes les lois d'exception, ainsi que la loi dite du double vote. Le collège de Segré le renvoya encore à la Chambre de 1824, par 102 voix sur 301 votants et 220 inscrits, contre son parent d'Andigné de la Blanchaye (cf. ce nom) qui en obtint 98, comme candidat libéral. Le suffrage du député de Segré fut acquis à tous les actes du ministère de M. de Villèle, à la création du 3^e 0/0, etc. Nommé premier président de la Cour d'Angers, par ordonnance du 6 août 1824, et quelques jours après, chevalier de la Légion d'honneur, il se démit de ses fonctions en 1830, et se confina dans sa terre des Alliers-en-Chambellay.

ANDIGNÉ DE RESTEAU (GUILLAUME-JEAN-BAPTISTE D'), député de la Sarthe de 1822 à 1830, né à Maigné (Sarthe), le 17 janvier 1771, mort à Maigné, le 4 avril 1842, d'une branche cadette de la maison d'Andigné, était maire de sa commune et membre du conseil général de la Sarthe, lorsqu'il fut, pour la première fois, le 20 novembre 1822, élu député de la Sarthe, au collège de département, par 210 voix sur 264 votants et 345 inscrits. Il ne se fit pas remarquer à la Chambre, et se contenta de voter avec la majorité royaliste. Réélu le 6 mars 1824 et le 24 novembre 1827, sans concurrent, il compta parmi les partisans dévoués de M. de Villèle. « Ce gentilhomme du pays des bons chapons, écrivait un biographe en 1826, ne dédaigne pas de s'asseoir quelquefois (tous les deux jours à cinq heures), à la table de M. de Villèle, où l'on mange des chapons de tous les pays du monde. L'excellence gasconne a l'art de flatter merveilleusement l'esprit national du gentilhomme mancau, en disant quelquefois à haute et intelligible voix, que les chapons du Mans sont sans égaux. »

Aux élections du 12 juillet 1830, d'Andigné de Resteau, s'étant porté candidat dans le 3^e arrondissement électoral de la Sarthe (La Flèche), échoua avec 126 voix sur 273 votants et 294 inscrits, contre Bourdon-Durocher, qui fut élu par 145 voix. Ce fut la fin de sa carrière politique.

ANDLAU (FRÉDÉRIC-ANTOINE-MARC, COMTE D'), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Hambourg (Haut-Rhin), le 15 avril 1736, mort à Paris, le 20 juillet 1820, appartenait à une vieille famille noble de l'Alsace. Il franchit tous les grades militaires jusqu'à celui de maréchal de camp; au commencement de la Révolution, il portait ce titre et celui de grand bailli d'épée. Il avait épousé la fille d'Hélvétius. Député, le 4 avril 1789, aux États-Généraux, par la noblesse du bailliage de Haguenau et Wissembourg, il prit parti pour le tiers-état, et ne joua dans l'assemblée qu'un rôle effacé. Le *Livre rouge* ayant fait mention d'une pension de 2,000 écus, accordée à la comtesse d'Andlau « Hélvétius d'Andlau » il écrivit au *Moniteur*, le 13 avril, pour faire constater que cette pension ne lui était pas personnelle. Il fut, dans la suite, président du district d'Humingne; puis il renonça

à la vie politique. Le 7 août 1816, Louis XVIII le promut au grade de lieutenant-général; il avait refusé, l'année d'avant, la présidence de l'Assemblée électoral de Haut-Rhin.

ANDLAU (BENOÎT-ANTOINE-FRÉDÉRIC, BARON D'), frère du précédent, député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Hambourg (Haut-Rhin), le 15 août 1761, mort à Eichstaedt (Bavière), le 6 juin 1839, était en 1789, prince et abbé de Murbach. Élu, le 1^{er} avril, député du clergé aux États-Généraux pour le bailliage de Colmar et Schelestadt, il commença par incliner comme son frère, du côté du tiers-état. Mais les questions religieuses ne tardèrent pas à le ranger dans l'opposition de droite. C'est ainsi qu'il écrivit, en avril 1790, à ses commentants, une lettre où il déplorait vivement la suppression par l'Assemblée des maisons religieuses d'Alsace, et où il insistait pour la conservation des biens ecclésiastiques qui, disait-il, « appartiennent, avant tout, au culte, aux pauvres, à l'éducation publique, aux hôpitaux de la province. » Il protesta aussi contre le décret par lequel l'Assemblée déclarait l'entière liberté de conscience et la tolérance pour toutes les religions.

ANDLAU (ARMAND-GASTON-FÉLIX COMTE D'), pair de France en 1827, né à Paris, le 16 novembre 1779, mort à Verderonne (Oise), le 16 juillet 1860, était le fils du comte Frédéric-Antoine-Marc d'Andlau cité plus haut. Il embrassa de bonne heure la carrière militaire, et fit plusieurs campagnes. Comte de l'Empire en 1810, il devint écuyer de l'Empereur, et fut nommé en 1813, chef d'escadron du 3^e régiment des gardes d'honneur. C'est en cette qualité qu'il fit les campagnes de Saxe et de France; le 13 mars 1813, il reçut sur le champ de bataille la croix d'officier de la Légion d'honneur. La Restauration, à laquelle il s'était rallié, le fit chevalier de Saint-Louis et colonel des cuirassiers d'Angoulême, puis maréchal de camp. Enfin, le 5 novembre 1827, il fit partie de la promotion des 76 pairs introduits par Charles X dans la Chambre haute. Il y siégea peu de temps. En effet, lorsque après 1830, les pairs furent appelés à délibérer sur la proposition faite par la Chambre d'éliminer ceux de ses membres qui devaient leur élection à Charles X, le comte d'Andlau crut devoir revendiquer pour ceux qui étaient en cause l'initiative de la démission; il déclara se retirer de la Chambre des pairs; quelques collègues imitèrent son exemple.

Resté dans le cadre des officiers généraux disponibles jusqu'en 1843, il fut placé ensuite dans le cadre de réserve de l'état-major général, et admis à la retraite en 1848.

ANDLAU (GUSTAVE-HARDOUIN, BARON D'), député de l'Orne en 1830, né à Paris le 2 septembre 1787, mort à Paris, le 8 juin 1850, était le fils cadet du comte Frédéric-Antoine-Marc d'Andlau (Voir plus haut). Ayant suivi la carrière des armes, il fut écuyer de l'impératrice Joséphine, créé baron de l'Empire en 1810, et sous-lieutenant des gardes du corps de Charles X. Le 3 juillet 1830, le collège du département de l'Orne l'élut député par 114 voix sur 218 votants et 285 inscrits. Sa carrière parlementaire fut courte et sans éclat. Les élections générales du 5 juillet 1831 le rendirent à la vie privée.

ANDLAU (JOSEPH-HARDOUIN-GASTON, COMTE D'), sénateur de l'Oise de 1876 à 1888, né à Nancy (Meurthe), le 1^{er} janvier 1824, est le fils